

**N° 4867A<sup>3</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2001-2002

---

---

**PROJET DE LOI**

portant:

- 1) modification de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;
- 2) modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
- 3) abrogation de la loi du 8 mars 1984 portant création d'un prêt aux jeunes époux;
- 4) modification de la loi du 1er août 1988 portant création d'une allocation d'éducation et modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
- 5) modification de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales

\* \* \*

**DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT**

(18.6.2002)

Se référant à l'article 19(2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, le Président de la Chambre des députés a soumis en date du 14 mai 2002 à l'avis du Conseil d'Etat un amendement au projet de loi mentionné sous rubrique, adopté par la Commission de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse au cours de sa réunion du 7 mai 2002.

Au texte de l'amendement était jointe une motivation.

L'amendement vise à mettre à charge de l'Etat les frais de consultations préventives pouvant être assumées par les sages-femmes sur base de la loi du 31 juillet 1995 ayant modifié l'article 1er de la loi du 20 juin 1977 relative au contrôle médical des femmes enceintes.

Le Conseil d'Etat marque son accord au libellé du texte proposé par la Commission parlementaire et à l'amendement de l'intitulé du projet de loi qui en découle.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 18 juin 2002.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Pour le Président,*  
*Le Vice-Président,*  
Pierre MORES

